



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 26 février 2024

INTERDICTION DU CONCERT DE FREEZE CORLEONE AU ZÉNITH LE 28 FEVRIER 2024

Par arrêté du 26 février 2024, Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Loire-Atlantique, a interdit le concert de Freeze CORLEONE au Zénith de Saint-Herblain le 28 février.

Les productions musicales de cet artiste sont connues pour ses références antisémites et haineuses contre la communauté juive.

Ce concert du 28 février 2024 en Loire-Atlantique intervient dans un contexte géopolitique toujours extrêmement tendu suite à l'attaque terroriste lancée par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël et dans un contexte de menace terroriste de très haut niveau, le pays étant placé depuis le 15 janvier 2024 en « sécurité renforcée-risque attentat », qui sollicite fortement les forces de l'ordre pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat.

On observe également depuis plusieurs années un contexte départemental de recherche d'affrontements entre les « antifas » de l'ultra-gauche et les partisans de l'ultra-droite.

Dans ce contexte, le concert de Freeze CORLEONE aurait pu conduire à des troubles à l'ordre public et inciter à des actes à caractères antisémites que la préfecture condamne fermement, et a donc fait l'objet d'une interdiction par la préfecture.

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**